



Guide pour déposer en ligne une demande d'aide financière à l'agence de l'eau Loire-Bretagne

Sommaire

RÉ	SUMÉ DES ÉTAPES DE VOTRE DOSSIER	2
La ci	réation de votre dossier	2
Le tr	aitement de votre dossier par une délégation de l'agence de l'eau	2
GU	IIDE PAS A PAS	3
S'ide	entifier sur le télé-service de « démarches simplifiées »	3
\triangleright	Se connecter ou créer un compte :	3
\triangleright	Saisir votre numéro de SIRET pour « identifier votre établissement »	3
Crée	r votre dossier de demande d'aide	4
\triangleright	Compléter à minima les champs et les pièces obligatoires, signalés par un astérisque (*)	4
≻ prir	Choisir le service de l'agence de l'eau (délégation) qui va traiter votre demande en fonction du lieu ncipal de votre projet	5
\triangleright	Champ commune	5
\triangleright	Pour joindre un document	5
\triangleright	Déposer votre dossier	6
\triangleright	Lorsque toutes les pièces attendues ont été transmises	7
Accé	eder au suivi de votre dossier	8
\triangleright	Les étapes de votre dossier	8
\triangleright	Modifier ou supprimer un dossier	9
\triangleright	Echanger avec l'instructeur ou consulter les messages :	1
\triangleright	Inviter d'autres personnes à consulter / modifier votre dossier :	1
Une	question préalable ?1	2
Cons	servation de vos données1	2
Donr	ner votre avis1	2

RÉSUMÉ DES ÉTAPES DE VOTRE DOSSIER

L'agence de l'eau Loire-Bretagne vous invite à déposer vos demandes d'aide financière sous forme dématérialisée sur la plateforme sécurisée de l'État « démarches simplifiées ». C'est plus simple et plus rapide.

La création de votre dossier

- Trouvez sur <u>cette page</u> du site "Aides et Redevances en Loire-Bretagne" le lien vers le formulaire en ligne correspondant à votre demande d'aide.
- Connectez-vous :
 - à votre compte « démarches simplifiées » ou créez-le lors d'une première connexion.
 - o **ou pour les particuliers** à partir d'un identifiant connu avec Franceconnect.

Si nécessaire, utilisez l'aide en ligne, ce guide pas à pas ou le tutoriel de l'usager

- Créez et complétez votre dossier : dans le formulaire, les champs et les pièces obligatoires pour déposer un dossier sont signalés par un astérisque (*).Lorsque vous effectuez une saisie dans le formulaire, un brouillon est enregistré automatiquement. Vous pouvez quitter le formulaire sans déposer le dossier immédiatement. Vous pourrez retrouver votre brouillon ultérieurement et le compléter ou le modifier pour déposer votre dossier.
- Déposer le dossier complet. Il passe au statut « en construction » et devient <u>immédiatement</u> visible par l'agence de l'eau. Vous recevrez instantanément un accusé de réception de votre dossier. Pour certaines opérations, l'accusé de réception vous autorise à démarrer votre projet (signature d'un bon de commande ou devis, notification d'un marché, ou déclaration du demandeur en cas de régie) sans attendre l'autorisation de l'agence de l'eau. Pour les autres opérations, il est indispensable d'attendre la réception du courriel d'autorisation de démarrage de l'agence, sans quoi vous perdriez la possibilité d'obtenir une aide de l'agence de l'eau.

Le traitement de votre dossier par une délégation de l'agence de l'eau

- L'instructeur vérifie si votre dossier est correctement complété. Il peut vous demander des pièces ou des informations complémentaires via la messagerie du télé-service de démarches simplifiées. Vous pourriez alors remplacer une pièce justificative prévue dans le formulaire, ou joindre une nouvelle pièce à votre réponse.
- Lors du passage de votre dossier à l'étape suivante (phase « en instruction »), un mél vous sera envoyé. Il vous indiquera que les pièces ont bien été transmises, et pour certaines opérations que vous êtes autorisé à démarrer votre projet mais sans avoir la certitude d'obtenir une aide financière de l'agence. En effet, celui-ci doit faire l'objet d'une instruction technique et financière puis obtenir une validation de la commission des aides ou du directeur de l'agence de l'eau Loire-Bretagne.
- Après l'instruction de votre dossier, vous recevrez par courrier postal :
 - o soit une notification d'attribution d'une aide de l'agence,
 - o soit un refus motivé (que vous pourrez recevoir avant décision du directeur).

GUIDE PAS A PAS

S'identifier sur le télé-service de « démarches simplifiées »

> Se connecter ou créer un compte :

Créer un compte demarches-simplifiees.fr
J'ai déjà un compte
ou
Sidentifier avec
Qu'est-ce que FranceConnect 7

2 manières pour vous identifier :

- Créer/utiliser un compte dans le télé service de démarches simplifiées.
- Ou éventuellement par *Franceconnect* **pour les particuliers** qui ne souhaitent pas créer de compte dans le télé service.

Pour créer votre compte sur le télé service de démarches simplifiées, il suffit d'une adresse de courriel valide (qui servira d'identifiant) et de choisir un mot de passe.

Si vous disposez d'ores et déjà d'un compte sur « démarches simplifiées », indiquer votre identifiant et mot de passe.

Consulter la Foire Aux Questions (FAQ) pour les cas suivants :

- <u>Oubli de mot de passe</u>, cliquer sur mot de passe oublié ou consulter les FAQ du télé-service de démarches simplifiées
- <u>Changement de mot de passe</u>
- <u>Changement d'adresse mail</u>
- > Saisir votre numéro de SIRET pour « identifier votre établissement »



Saisir votre numéro de Siret (série de 14 chiffres), puis valider.

Attention à bien choisir un Siret actif et correspondant à l'établissement demandeur.

Consultez la FAQ si vous observez <u>une erreur de Siret</u>, ou si <u>vous n'avez pas de Siret</u>

is informati	nagere dighes er installe et of indigene es monoulons sandnes concernan fore exposizionene. Ins seront jointes à votre dossier.
Circle	
 SIPET « 	iènte social -
 Eorme i 	inidiana -
 Libellé I 	
Code N	AF :
Date de	création :
 Effectif 	organisation :
Code ef	fectif :
 Numéro 	TVA intracommunautaire :
Adresse	
Capital	social :
Les exercic	es comptobles des trois dernières années seront joints à untre dossier
➡ Autres i	iformations sur l'organisme sur « entreprise data gouv fr »

Vérifier que les informations qui s'affichent à l'écran sont complètes et relatives à votre établissement.

Vous pouvez utiliser le bouton «utiliser un autre numéro de SIRET» si les informations ne correspondent pas à votre établissement ou « Continuer avec ces informations» si elles sont correctes.

Vous accédez au formulaire de demande d'aide.

Un brouillon est automatiquement généré et un courriel vous est transmis à l'adresse mél indiquée lors de la création de votre compte.

Chaque message du télé-service contient un lien **permettant d'accéder directement à votre dossier.**



NB : si vous ne recevez aucunes notifications email, consultez ce lien

Créer votre dossier de demande d'aide

> Compléter à minima les champs et les pièces obligatoires, signalés par un astérisque (*).



Choisir le service de l'agence de l'eau (délégation) qui va traiter votre demande en fonction du lieu principal de votre projet

Aide pour le choix d	e la délégation : https://sdage-sa	ae.eau-loire-bretaane.fr/files/live/sit	es/sdaae-saae/files/informatio	n%20-%
20communication/	essources/CARTE AdressesDele	actionAELB septembre2016 inc		
20communication/r	essources/CARTE_AdressesDeleg	gutionAELB_septembrez010.jpg		
			· · · · · · · · · · · · · · · · · · ·	

> Champ commune

Un champ demandant de renseigner la commune concernée par le projet peut être présent selon le formulaire de demande d'aide utilisé.

Parfois, la saisie dans ce champ ne permet pas de retrouver la bonne commune parmi les suggestions proposées. Dans ce cas il est possible de saisir le code INSEE seul (code officiel géographique) de la commune pour faire apparaître la bonne suggestion et la sélectionner.

Commune principale concernée par votre projet *		
Saisir les premières lettres de la commune et sélectionner la comm		
41136		
Mer (41500)		

> Pour joindre un document

Le dépôt du dossier nécessite l'ajout de pièces-jointes justificatives.

Tous les formats de pièces-jointes sont acceptés (exemples : .pdf, .doc, .docx, .xls, .xlsx, .cvs, .ppt, .pptx, .odt, .ods, .odp, .jpg, .jpeg, .png).

Pour chaque document demandé, cliquer sur "Choisir un fichier", sélectionner un fichier puis cliquer sur ouvrir. Le nom du fichier sélectionné apparait à côté du bouton "Choisir un fichier", confirmant que la pièce est bien enregistrée sur le formulaire de demande.

Pour joindre plusieurs fichiers pour un même champ répétable, cliquer sur le bouton <u>« ajouter un élément</u> <u>pour … »</u> disposé juste en dessous du champ concerné.



La taille de chaque fichier déposé ne doit pas dépasser 70 Mo. Veuillez scinder tout document d'une taille supérieure en plusieurs fichiers distincts (à déposer séparément en utilisant le bouton <u>« ajouter un</u> élément pour … »)

Eviter autant que possible de déposer des fichiers en doublon dans un même dossier de demande d'aide. Par exemple, si une pièce vous est demandée dans un champ spécifique, il est inutile d'insérer le même fichier comme pièce constitutive d'un champ répétable de type dossier ou mémoire explicatif.

Déposer votre dossier

Une fois le formulaire complété cliquer sur le bouton « déposer le dossier » présent en bas de page

Votre brouillon est automatiquement enregistré. En savoir plus	Déposer le dossier
Le dossier passe du statut de brouillon au statut « en construction » et devient mmédiatement visible par l'agence de 'eau. Un message apparaît sur le télé-service, confirmant le dépôt de votre dossier	<image/> <section-header><section-header><section-header><text><text><text><text></text></text></text></text></section-header></section-header></section-header>
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE Liberté Égalité Fraternité	Puis vous recevez automatiquement un accus de réception de l'agence de l'eau Loir Bretagne par courriel .
L'agence de l'eau Loire-Bretagne accuse réception de votre demande d'aide financièr 2042672, déposée le 03/07/2020 , initiulé : fdsfdsfds . Mes services vont procéder à l'examen de la complétude de votre demande. Si des più complémentaires sont nécessaires, elles vous seront demandées par mél sur ce site. Conformément aux règles générales d'attribution et de versement des aides de l'agence l'eau, tout commencement d'exécution du projet (signature d'un bon de commande ou devis, notification d'un marché ou déclaration du demandeur en cas de régie) ne peut intervenir qu'après l'autorisation de démarrage de l'agence, sans quoi vous perdrite possibilité d'obtenir une aide de l'agence de l'eau. Lorsque le projet nécessite des opérations préalables (acquisitions foncières, études, marché de maitrise d'œuvre), cet opérations ne constituent pas un démarrage du projet. Si votre projet conceme de l'assistance technique, de l'animation, de la communication ou du suivi de la qualité de eaux et des milieux, le démarrage peut intervenir dès réception du présent mél.	re n° èces e de z la s s

NB : Si vous avez cliqué sur le bouton « Déposer le dossier » alors que des **champs obligatoires ne sont pas remplis**, le dossier **n'est pas déposé** et le message « veuillez renseigner ce champ » apparaît sur le champ concerné :

Champ texte obligat	oire
	Veuillez renseigner ce champ.

Vérifiez à tout moment le statut de vos dossiers pour savoir s'ils ont bien été déposés :

 Un dossier NON déposé sera toujours au statut « brouillon »

Statut	Mis à jour		
brouillon	mardi 09 mars 2021 16h52	Actions •	
en construction	mardi 09 mars 2021 16h50	Actions •	

> Lorsque toutes les pièces attendues ont été transmises

Lorsque votre dossier est considéré complet, l'instructeur le passe au statut « en instruction »

Vous recevez alors un courriel vous autorisant à démarrer votre projet.

NB : Pour certaines opérations, l'autorisation de démarrage a pu vous être donnée dès l'accusé de réception.

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE Liberté Égalité Fraternité
Les pièces attendues pour votre demande d'aide, déposée le 03/07/2020 pour la réalisation du projet fdsfdsfds ont bien été transmises.
A ce stade, vous êtes autorisé à démarrer votre projet (signature d'un bon de commande ou devis, notification d'un marché, ou déclaration du demandeur en cas de régie) sans être assuré, par ce mél, de bénéficier d'une aide de l'agence.
En effet, ce mél ne vaut pas décision d'attribution d'une aide. Votre demande doit faire l'objet d'une instruction technique et financière puis obtenir une validation de la commission des aides ou du directeur de l'agence de l'eau Loire-Bretagne. Par la suite, vous recevrez par courrier postal :
- soit la notification de l'attribution d'une aide financière de l'agence de l'eau,
- soit une lettre de refus motivé.
Dans le cas d'une activité économique concurrentielle, l'octroi d'une aide est conditionné à la vérification par l'agence de la situation financière de votre entreprise, au sens du règlement européen (UE) No 651/2014 (<u>règlement UE 651/2014 - site européen</u> , p.19 point 18 de l'art.2). Nous vous invitons donc à répondre aux demandes de précisions que l'agence sera amenée à vous adresser.
SIGNE
Délégation Armorique : <u>armorique@eau-loire-bretagne.fr</u> Tél. 02 96 33 62 45

A l'issue de l'instruction technique et financière de votre dossier, l'agence vous **notifiera** <u>par courrier postal</u> :

- soit du refus,
- soit de l'attribution d'une subvention.

Accéder au suivi de votre dossier

> Les étapes de votre dossier

Une fois connecté, vous accédez à tous vos dossiers. Vous pourriez en effet utiliser cette plateforme pour déposer une demande d'aide auprès d'un autre établissement que l'agence de l'eau Loire-Bretagne.

Vous pouvez à tout moment revenir ou accéder à la liste de vos dossiers en cliquant sur le bouton « dossiers ».

L	mer - feater - featerner Browlingt Francusk	arches-simplifiees.fr Dossiers	Numéro de dossie	er Q	Aide
	Dossiers				
	mes dossiers	dossiers invités			
	N° dossier	Démarche	Statut	Mis à jour	
	1192901	démarche en test Agence de l'eau Loire-Bretagne : demande d'aide par une entreprise pour des travaux	brouillon	17 décembre 2019 09:39	Actions •

Vos dossiers ont soit le statut :

- Brouillon : une première saisie a été effectuée mais le dossier n'a pas été déposé.
 A ce stade, votre dossier n'est pas visible de l'agence de l'eau Loire-Bretagne.
 Il peut être librement modifié ou supprimé.
- En construction : le dossier a été déposé à l'aide du bouton « déposer votre dossier ».
 Vous avez préalablement complété tous les champs et joint les documents obligatoires.
 Le dossier est alors consultable par le service instructeur de l'agence de l'eau.
 Vous pouvez encore le modifier ou le supprimer.
- En instruction : Le service instructeur a validé la complétude de votre dossier et poursuit son instruction. Le dossier ne peut plus être modifié ou supprimé.

NB : les statuts « accepté », « refusé », « classé sans suite » ne sont pas utilisées par l'agence de l'eau Loire-Bretagne

L'agence vous fera part de sa décision financière ou de son refus par courrier postal uniquement.

> Modifier ou supprimer un dossier

Les dossiers aux statuts « brouillon » ou « en construction » peuvent être **directement modifiés ou supprimés**. Les dossiers au statut « en instruction » **doivent être repassés « en construction** » par l'instructeur pour être modifiés ou supprimés.

Sur l'écran principal présentant la liste des dossiers, cliquer sur le bouton « Actions » (présent dans la dernière colonne de droite de la liste) correspondant au dossier à modifier ou supprimer. Cliquer sur l'action voulue (modifier, supprimer ou commencer un nouveau dossier sur la même démarche).

mes dossiers	n		
Nº dossier	Démarche	Demandeur	Statut Mis à jour
3450674	démarche en test Démarche de tests	CULTURE POUR TOUS	en instruction mardi 02 février 2021 Actions • 18h15
3470720	démarche en test Démarche de tests	CULTURE POUR TOUS	brouillon vendredi 29 janvier 2021 Actions V
3450679	démarche en test Démarche de tests	CULTURE POUR TOUS	en co
3446800	démarche en test Démarche de tests	CULTURE POUR TOUS	en construction janvier 2021 Actions • 18h55

Il est aussi possible de cliquer sur le dossier concerné, puis sur le bouton « Modifier mon dossier »



Le formulaire s'affiche en mode « modification » permettant de compléter ou modifier sa saisie.

NB : les modifications saisies sur un dossier « en construction » ne sont pas automatiquement enregistrées (contrairement au brouillon). Il est nécessaire de valider les modifications en cliquant sur le bouton « Enregistrer les modifications du dossier » présent en bas de page.

permettrons de	progresser. Pour tout autre question sur votre demande, adresser un message de votre
Merci	
Enregistrer les	odifications du dossier

Il est également possible **de modifier le SIRET** utilisé en cliquant sur le dossier concerné dans la liste, puis sur l'onglet « demande » et enfin sur le bouton « Modifier le Siret » (en bas à droite dans l'encart « identité du demandeur »)

Résumé Demande Messagerie	
Déposé le :	03 février 2021
ldentité du demandeur	
Email : Dénomination :	julien.klein@eau-loire-bretagne.fr AGENCE DE L'EAU LOIRE-BRETAGNE
SIRET :	18450301900012
Forme juridique :	Autre établissement public national administratif à compétence territoriale limitée
Libellé NAF :	Administration publique (tutelle) des activités économiques
Code NAF :	8413Z
Date de création :	1 janvier 1978
Effectif de l'organisation (INSEE) :	250 à 499 salariés
Numéro de TVA intracommunautaire :	FR06184503019
Adresse :	AGENCE DE L'EAU LOIRE-BRETAGNE AV BUFFON BP 6339 45063 ORLEANS CEDEX 2 FRANCE
Capital social :	
Chiffre d'affaires :	
→ Autres informations sur l'organisme su	ur « annuaire-entreprises.data.gouv.fr » (ex: fiche d'immatriculation RNCS) Modifier le SIRET

> Echanger avec l'instructeur ou consulter les messages :

L'onglet « messagerie » contient l'historique des messages et permet des échanges avec les parties prenantes (vos invités et l'instructeur) :

- Saisir le message dans le champ « Ecrivez votre message ici »
- Eventuellement, joindre une pièce jointe en cliquant sur « Choisir un fichier »
- Cliquer sur le bouton « Envoyer un message »

> Inviter d'autres personnes à consulter / modifier votre dossier :

Vous pouvez, à tout moment de la vie de votre dossier, inviter des personnes à le consulter. Si le dossier est au statut « brouillon » ou « en construction » les invités pourront également le modifier.

- Cliquer sur le dossier concerné, puis sur le bouton « Inviter une personne à consulter / modifier ce dossier ».
- Saisir l'adresse email de la personne à inviter et un message (optionnel)
- Cliquer sur le bouton « Envoyer une invitation ».

		A Inviter une personne à modifier ce dossier 🔹	Modifier
Résumé	Demande Messagerie en cons Votre dossier est en const Vous ne pourrez plus mod instruction ». Vous avez une question ? directement.	Vous pouvez inviter quelqu'un à remplir ce dossier avec vous. Cette personne aura le droit de modifier votre dossier. stru Adresse email Adresse email Ajouter un message à la personne invitée (optionnel) Ajouter un message à la personne invitée (optionnel)	odifier. 'a « en on
🞦 Email	automatique	Envoyer une invitation	

La personne invitée reçoit un courriel "Participez à l'élaboration d'un dossier" avec un lien direct vers le dossier. Elle a **accès aux mêmes onglets du dossier que vous y compris la messagerie** (envoyer/recevoir des messages à/de l'instructeur, de vous (demandeur) et des autres personnes invitées).

En revanche les personnes invitées par le demandeur ne peuvent PAS :

- Déposer le dossier
- Supprimer le dossier
- Recevoir les notifications mails sur le dossier (changements de statuts, messages reçus, autorisation de démarrer le projet...)

L'instructeur a la vision des adresses email des personnes que vous avez invitées.

Une question préalable ?

- Prenez connaissances des fiches <u>« Aides » sur le site « Aides et redevances »</u>.
- Prenez <u>connaissance des règles générales d'attribution</u> et de versement des aides.
- Contacter la délégation à laquelle est rattachée votre département (cf. la carte du bassin).
- Utilisez <u>l'aide en ligne</u> ou le <u>tutoriel</u> du télé-service.

Conservation de vos données

Vos demandes sont consultables sur le télé-service demarches-simplifiees.fr pendant une durée limitée et qui peut être variable selon les démarches (entre 12 et 36 mois).

Cette durée est indiquée sur chaque dossier, parmi les informations de bas de page :

Cette démarche est gérée par :	Poser une question sur votre dossier :
Délégation centre-Loire	Directement par la messagerie
Agence de l'eau Loire Bretagne	Par téléphone : 02.38.49.75.10
9 avenue Buffon CS 36339 45063 Orléans cedex 2	Horaires : du lundi au vendredi de 9h à 12h.
	A deute recent e en la reconnectio de Démocratica e sincelifié es
	A tout moment par la messagerie de Demarches simplifiee:
Conservation des données : Dans demarches-simplifiees.fr : 12 mois Par l'administration : 120 mois	A tout moment par la messagerie de Demarches simplifiee:

La conservation « par l'administration » se fait en dehors de demarches-simplifiees.fr. Elle est d'une durée de 10 ans à la clôture du dossier (paiement du solde ou à l'issue du contrôle) pour les aides sous forme de subventions.

Donner votre avis

Tout à la fin du formulaire vous pouvez exprimer librement votre avis sur :

- le formulaire de demande d'aide (clarté des explications ...),
- la clarté de ce guide,
- sur la recherche des informations sur notre site aides et redevances,
- la facilité d'échange avec l'agence,
- ...

Vous pouvez l'exprimer aussi sur le télé-service. Vos remarques nous permettront d'améliorer nos outils.